



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

**THEME : PATRIMOINE 7**

**OBJET :** CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE BRIANÇON, MONTGENEVRE, NEVACHE ET VAL DES PRES POUR L'ORGANISATION DE VISITES GUIDEES ET DE CIRCUITS.



**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
 GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
 DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.  
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
 NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.  
 BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.  
 JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.  
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La Direction du Patrimoine de Briançon met en œuvre, en faveur du développement culturel de la Ville et dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, une politique de valorisation du patrimoine. Elle s'appuie sur les richesses patrimoniales de la ville, sur des actions de médiation culturelle et accompagne les chantiers de restauration.

Le patrimoine représente un enjeu essentiel dans l'offre culturelle et touristique du territoire et fait du Briançonnais une destination de choix pour un très large segment de clientèle française et étrangère.

Considérant la vocation touristique du Briançonnais, la richesse des potentialités existantes, le besoin d'information sur la ville et ses environs, la Ville de Briançon et les communes de Montgenèvre, de Névache et de Val-des-Prés décident de coopérer pour mettre en œuvre la politique de valorisation du patrimoine et de développement culturel définie par la municipalité de Briançon notamment dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Ce partenariat prendra la forme de visites et de circuits guidés programmés entre les mois de juillet et septembre. Ces prestations seront réalisées par les guides conférenciers de la Ville de Briançon.

27 visites ou circuits seront assurés entre le 2 juillet et 16 septembre 2012 pour un budget de 4 067,40 €. Pour le service du patrimoine de la Ville de Briançon, cette mission supplémentaire induira notamment la prise en charge du guide conférencier ainsi que la communication des prestations dans les supports suivants :

- le programme d'activités de Briançon Ville d'art et d'histoire ;
- le guide de découverte de l'Office de Tourisme de Briançon ;
- le dossier de presse et les communiqués hebdomadaires de Briançon Ville d'art et d'histoire.

Une convention quadripartite organisant ces prestations est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 04 JUIN 2012  
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012  
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

Le Maire  
  
Gérard FROMM



## CONVENTION DE PARTENARIAT

---

### ENTRE :

La Ville de Briançon, représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville

d'une part,

### ET

La Commune de Montgenèvre, représentée par Monsieur Guy HERMITTE, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune

### ET

La Commune de Névache, représentée par Monsieur Georges POUCHOT, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune

d'autre part,

### ET

La Commune de Val des Près, représentée par Monsieur René SIESTRUNCK, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune.

### PRÉAMBULE

La Direction du Patrimoine de Briançon met en œuvre, en faveur du développement culturel de la Ville et dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, une politique de valorisation du patrimoine.

Cette politique s'appuie sur les richesses patrimoniales de la ville, sur des actions de médiation culturelle et accompagne les chantiers de restauration.

Le patrimoine représente un enjeu essentiel dans l'offre culturelle et touristique du territoire et a fait du Briançonnais une destination de choix pour un très large segment de clientèle française et étrangère.

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA COOPÉRATION

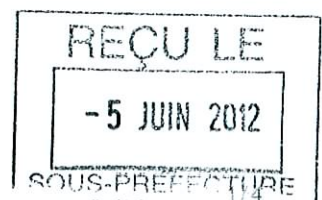
---

Considérant la vocation touristique du Briançonnais, la richesse des potentialités existantes, le besoin d'information sur la ville et ses environs, la Ville de Briançon et les communes de Montgenèvre, de Névache et de Val-des-Près décident de coopérer pour mettre en œuvre la politique de valorisation du patrimoine et de développement culturel définie par la municipalité de Briançon notamment dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

### ARTICLE 2 : DEFINITIONS DES CIRCUITS ET VISITES

---

La Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon propose un programme de visites et de circuits de la Vallée de la Clarée et de Montgenèvre-Clavière à l'attention du public touristique et des habitants du Briançonnais. Ces prestations sont assurées par l'équipe de guides conférenciers.



**A) Les circuits et visites dans la vallée de la Clarée, sous trois formes, en alternance :**

1. **circuit Les Alberts** (hameau, commune de Montgenèvre) - **Plampinet** (église et chapelle, commune de Névache) durée 3h, suivi de la visite de **Val-des-Prés** (église et village), d'une durée de 1h15 déplacements compris,

les lundis après-midi 2, 16, 30 juillet 2012 et 13, 27 août 2012,  
les vendredis après-midi 13, 27 juillet 2012, et 10 et 24 août 2012 et  
le samedi après-midi 15 septembre 2012,

**soit 10 circuits ;**

2. **circuit Névache Ville haute et haute vallée de la Clarée** (commune de Névache), d'une durée de 3h30 déplacements compris,

les vendredis matin 6, 20 juillet 2012, et 03, 17 et 31 août 2012 et  
le dimanche matin 16 septembre 2012,

**soit 6 circuits ;**

3. **circuit Plampinet - col de l'Échelle - Névache Ville haute** (commune de Névache), d'une durée de 3h30 déplacements compris,

les lundis après-midi 9 et 23 juillet 2012, et 06 et 20 août 2012,

**soit 4 circuits.**

Ces circuits apparaîtront dans le programme de la Ville de Briançon «Laissez-vous conter Briançon» édités à 11 000 exemplaires.

- B) Le circuit de Montgenèvre-Claviere** comprenant les deux villages-station et leur patrimoine, d'une durée de 4 heures déplacements compris,

les mercredis matin 11, 18 et 25 juillet 2012, 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22 août 2012,

**soit 7 circuits.**

Ces visites apparaîtront dans le programme de la Ville de Briançon «Laissez-vous conter Briançon».

## **ARTICLE 2 : MODALITES FINANCIERES**

---

### **A) CIRCUITS ET VISITES DANS LA VALLEE DE LA CLAREE**

Le tarif horaire hors commune de Briançon d'un guide-conférencier de la Direction du Patrimoine est de 35,25€ en semaine (délibération 31-09 du 3/04/2009).

Comptant le temps d'aller-retour et les frais de déplacement (forfait de 40 km aller-retour à 0,32€/km = 12,80€), la durée et le coût des visites sont définies comme suit :

- **Circuit 1 : Les Alberts (Montgenèvre) et Plampinet (Névache)**  
3h x 35,25€ = 105,75€ + 12,80€ = 118,55€/circuit x 10 dates/ 1 185,50 €

▪ **Circuits 2 et 3**

$3h30 \times 35,25\text{€} = 123,38\text{€} + 12,80\text{€} = 136,18\text{€}/\text{circuit} \times 10 \text{ dates} / 1\,361,80\text{€}$

**Soit un total pour les 20 dates de 2 547,30 € TTC**

Les 20 circuits représentent 44 passages dont 34 passages à Névache et 10 passages à Montgenèvre dont le règlement à la Ville de Briançon se répartira ainsi comme suit :

- Névache,                    soit 77,27% = **1 968,30€ TTC**;
- Montgenèvre,            soit 22,73% = **579,00€ TTC**.

**Concernant la visite de Val des Près**, la base est d'1h15 en comptant le temps et les frais de retour - la visite suit 1<sup>ère</sup> partie du circuit 1 de la Vallée de la Clarée - (6 km Val-des-Près/Briançon x 0,32€/km = 1,92€), la commune de Val des Près s'engage à régler à la Ville de Briançon :

▪ **Circuit 1 : Val des Près**

$1h15 \times 35,25\text{€} = 44,07\text{€}/\text{visite} + 1,92\text{€} = 45,99\text{€}/\text{visite} \times 10 \text{ dates} / **459,90 €**$

**Soit un total de 459,90€ TTC.**

**B) VISITES DE MONTGENEVRE-CLAVIERE**

Le tarif horaire hors commune de Briançon d'un guide-conférencier de la Direction du Patrimoine est de 35,25€ en semaine et de 36,75€ les jours fériés (délibération 31-09 du 3/04/2009).

Sur la base d'une visite de 4 heures aller-retour compris, le déplacement s'élève à 30 km Briançon/Claviere A/R x 0,32€/km = 9,60€/circuit, la commune de Mongenèvre s'engage à régler à la Ville de Briançon:

- $4h \times 35,25\text{€} = 141,00\text{€} + 9,60\text{€} = 150,60\text{€}/\text{visite} \times 6 \text{ dates au tarif de semaine} / 903,60\text{€}$
- $4h \times 36,75\text{€} = 147,00\text{€} + 9,60\text{€} = 156,60\text{€}$  pour la visite du 15/08/2012 férié.

**Soit un total de 1 060,20€ TTC.**

La Ville de Briançon établira une facture en fin de saison estivale, soit le 17 septembre 2012, à chaque commune partenaire.

**ARTICLE 3 : MODALITES PRATIQUES**

Une clé des édifices visités sera remise pour la durée de la convention à la Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon.

Les communes de Névache et de Montgenèvre feront bénéficier de la gratuité aux visiteurs. La commune de Val des Près, souhaitant la visite payante, s'engage à assurer une billetterie à la mairie les jours relatifs au circuit 1 (Art. 1) de 16h15 à 16h45 - Plein tarif : 3 € - tarif réduit : 2€ et gratuit pour les moins de 12€.

#### **ARTICLE 4 : LITIGES**

---

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'appréciation ou l'interprétation de cette convention. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il sera soumis au Tribunal Administratif de Marseille.

#### **ARTICLE 5 : DURÉE, RÉSILIATION**

---

La présente convention prendra effet à la date de signature et est valable jusqu'au 17 septembre 2012. La présente convention pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Briançon, en cinq exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Briançon,

Pour la Commune de Montgenèvre,

Le Maire,  
Gérard FROMM

Le Maire,  
Guy HERMITTE

Pour la Commune de Névache,

Pour la Commune de Val des Près,

Le Maire,  
Georges POUCHOT

Le Maire,  
René SIESTRUNCK